



avis d'échéance tardif d'une assurance PNO pour une SCI non familiale

Par **nisto**, le **06/10/2019** à **14:16**

Bonjour,

La SCI a reçu le 5 septembre un avis d'échéance pour une période allant du 1/9 au 31/8 avec une augmentation de prime; Aucun courrier n'a été reçu de l'assurance avant.

La loi Chatel ne s'applique pas aux SCI non familiale. Y a t'il malgré tout possibilité de résilier l'assurance? Peut-on évoquer l'absence d'information avant la date d'échéance?